

Critères de la Section 7 pour le recrutement

Le recrutement des chercheurs se fait principalement sur une analyse de la qualité des contributions scientifiques et du projet de recherche proposé. La section cherche notamment à identifier l'apport personnel des personnes candidates dans les résultats obtenus et la capacité à s'intégrer dans une équipe de recherche. Une expérience hors du laboratoire de thèse est un élément pour juger de cette capacité.

Les critères qui suivent ne constituent pas une liste exhaustive et leur ordre ne préjuge pas de leur poids relatif :

- Contributions scientifiques : publications, prototypes logiciels ou matériels. Ces éléments seront examinés au regard de leur qualité, leur originalité, l'interdisciplinarité, la prise de risque.
- Valorisation : diffusion de logiciels, prototype de systèmes ayant donné lieu à un transfert technologique, dépôt de brevet, participation à la création d'entreprises.
- Programme de recherche : cohérence avec les activités passées et positionnement dans le cadre de la recherche nationale et internationale.
- Expériences internationales : séjours courts ou longs à l'étranger, collaborations extérieures.
- Encadrement, enseignement, diffusion de la culture scientifique.

Le recrutement des CR et DR s'appuie donc sur des critères similaires à ceux de l'évaluation. Une différence cependant tient au fait qu'il s'agit de mettre en évidence celles et ceux des candidats qui sont à même de mener une activité de recherche dans la durée.

Critères plus particulièrement examinés selon les corps

CRCN :

- Capacité à construire un projet de recherche en harmonie avec les équipes de recherche envisagées pour l'intégration. Il est recommandé notamment que le projet soit envisagé avec deux, voire trois laboratoires différents ;
- Coopérations : projets coopératifs, financés ou non, locaux, nationaux et internationaux ;
- Animation de la recherche, prises de responsabilités collectives et activités d'encadrement ;
- Rayonnement : invitations à faire des présentations, séjours invités, participations à des comités scientifiques (comité de programme de conférences, de standardisation, etc.) ;
- Valorisation : impact technologique ou socio-économique, contrats industriels.

La prise en compte de ces critères sera modulée selon l'expérience de recherche des personnes candidates (qu'elle corresponde essentiellement à la thèse ou majoritairement à un parcours postdoctoral).

DR :

- Idem CR ;
- Aptitude à diriger et encadrer des programmes de recherche. Une HDR ou une qualification équivalente peut attester de la capacité à diriger des recherches
- Impact de l'animation et ampleur des responsabilités (instances, direction d'équipe, gestion de la recherche) ;
- Prise de risque scientifique ;
- Rayonnement accru : jury de thèses et d'habilitation à diriger des recherches, organisation de manifestations internationales, conférences plénières, comités éditoriaux, etc. ;

- Mobilité et relations internationales : mobilité géographique, collaborations internationales, mobilité thématique ou fonctionnelle ;
- Impact des travaux de recherche dans la/les disciplines couvertes.